

“ *Traité d'agriculture pratique*”, par J.-F. Perrault, Montréal, 1858.

Sur proposition de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par l'honorable juge Jetté, il est résolu :

“ Que ce comité ayant été informé qu'une Association d'Education de la puissance du Canada a été organisée en juillet 1891, déclare qu'il verrait avec plaisir les instituteurs et les institutrices catholiques de la province de Québec en faire partie ;

“ Que le Surintendant prépare une circulaire qui sera adressée aux autorités scolaires de la province et aux membres du personnel enseignant pour les engager à prendre part à l'exposition scolaire organisée par l'Association d'Education, qui se tiendra à Montréal, du 5 au 8 du mois de juillet prochain. Ce comité croit devoir faire observer cependant que l'époque fixée pour obtenir la participation de nos écoles à cette exposition n'est pas suffisamment long pour leur permettre d'y figurer avec autant d'avantage que si elles avaient le temps nécessaire pour s'y préparer.”

L'honorable M. Masson donne les deux avis qui suivent :

“ Qu'une somme de \$ (dont le montant sera fixé après discussion) soit mise à la disposition du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique pour être distribuée en primes d'encouragement ou en gratifications parmi les instituteurs et les institutrices laïques les plus méritants, sous tels règlements que le Conseil pourra adopter.

“ Qu'aucune personne ne peut enseigner dans une école ou toute autre maison d'éducation subventionnée par le gouvernement sans être pourvu d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans lequel elle est appelée à enseigner ;

“ Que toute personne qui aura cessé d'enseigner pendant une période de ans devra

“ obtenir un nouveau brevet de capacité avant de reprendre l'enseignement.”

Il est résolu que les honorables MM. Masson, Bossé et Langelier feront partie du sous-comité chargé de l'administration du fonds du Comité catholique, en remplacement de sir N.-F. Belleau et des honorables MM. Routhier et Mercier.

Sur proposition de l'honorable F. Langelier il est résolu : “ Que le bureau d'examineurs de Kamouraska soit transféré à Fraserville.”

Le Comité recommande : 1^o “ Que le révérend M. David-O.-R. Dufresne soit nommé membre du bureau d'examineurs du Lac St. Jean, en remplacement du révérend M. Bruno-E. Leclerc.”

2.—“ Que le révérend M. Gérard des Finances soit adjoint comme membre actif du bureau d'examineurs des Iles de la Madeleine.”

3.—“ Que le révérend M. Onésime Lavoie soit nommé membre du bureau d'examineurs du Saguenay, en remplacement du révérend M. C.-L. Parent.”

Le Comité recommande que le docteur Thomas Brennan soit nommé professeur à l'école normale Jacques-Cartier, de Montréal, en remplacement de feu M. de Bonpart, avec un traitement annuel de six cents piastres (\$600) ; et que le traitement de M. le docteur Chabot, professeur à la même institution, soit augmenté de deux cents piastres (\$200).

Sur proposition de Mgr l'archevêque de Montréal, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, le Comité recommande :

“ Que MM. Joseph-Onésime Thibault, Louis-Hector Bellerose, Marie-Joseph Curot et Joseph-Zoël Dubeau soient recommandés au gouvernement pour être nommés inspecteurs d'écoles pour les districts d'inspection nouvellement établis par le comité catholique, avec un traitement de huit cents piastres (\$800) par année ;